



CC Anjou Loir et Sarthe (Siren : 200068955)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tiercé
Arrondissement	Angers
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/2016
Date d'effet	31/12/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. JEAN-JACQUES GIRARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	103 Rue Darwin
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49125 TIERCÉ
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 585
-----------------------------	--------

Densité moyenne	62,57
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Baracé (214900177)	628
49	Cheffes (214900904)	1 023
49	Cornillé-les-Caves (214901076)	489
49	Corzé (214901100)	1 987
49	Durtal (214901274)	3 425
49	Étriché (214901324)	1 559
49	Huillé-Lézigné (200085504)	1 334
49	Jarzé Villages (200058923)	2 825
49	La Chapelle-Saint-Laud (214900763)	813
49	Les Rairies (214902579)	1 052
49	Marcé (214901886)	866
49	Montigné-lès-Rairies (214902090)	452
49	Montreuil-sur-Loir (214902165)	582
49	Morannes sur Sarthe-Daumeray (200064566)	3 728
49	Seiches-sur-le-Loir (214903338)	2 923
49	Sermaise (214903346)	341
49	Tiercé (214903478)	4 558

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Aménagement, entretien et gestion du service d'eau potable. Pour cette compétence, et par dérogation aux dispositions prévues à l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est autorisée à adhérer à un ou plusieurs syndicats mixtes sans solliciter l'accord des conseils municipaux des membres de la communauté de communes.</i>
- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>RS</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

Entretien et signalétique des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). Basses Vallées Angevines ? Conduite et financement des actions visant à préserver les espaces naturels par le maintien de la biodiversité, la sensibilisation et l'éducation des publics, le maintien des paysages, la connaissance des milieux et paysages ; Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211- du code de l'environnement).

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan climat-air-énergie territorial.

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique et coordination d'actions d'intérêt communautaire en faveur des seniors. Politique et actions d'intérêt communautaire en faveur des publics en difficulté. Enfance jeunesse Politique en faveur de la jeunesse : création, extension et gestion : ? d'accueil de loisirs (ALSH), ? d'accueil de loisirs jeunes, espaces jeunes. Mise en œuvre de contrats au bénéfice des jeunes.

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Petite enfance Politique en faveur de l'enfance : création, extension et gestion de pôles multi-accueil, crèches, micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

o La liste des équipements d'intérêt communautaire (DCC n° 2018.08.08 du 18/10/2018 ? Annexe aux statuts, version octobre 2018) : ? Piscine de Durtal ? Transport des scolaires vers les équipements aquatiques ? Future Bibliothèque-Médiathèque de Durtal

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

III-2 ? Petite enfance Politique en faveur de l'enfance : création, extension et gestion de pôles multi-accueil, crèches, micro-crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles. III-3 ? Enfance jeunesse Politique en faveur de la jeunesse : création, extension et gestion : ? d'accueil de loisirs (ALSH), ? d'accueil de loisirs jeunes, espaces jeunes. Mise en œuvre de contrats au bénéfice des jeunes. III-4 ? Actions culturelles ? Mise en réseau des équipements culturels, ? Coordination de la programmation culturelle, ? Soutien aux acteurs culturels du territoire jugés d'intérêt communautaire, ? Soutien aux associations et actions d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Au 1er juillet 2021, la communauté de communes est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'ensemble de son ressort territorial en lien avec la Région qui continue d'exercer ses compétences en matière de services : ? réguliers de transport public de personnes, ? à la demande de transport public de personnes, ? de transport scolaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Promotion du tourisme dont la création et la gestion d'un office de tourisme. - Construction, entretien, gestion et promotion des équipements touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire.

Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
RAS
- Politique du logement non social
* <i>Observatoire du logement</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
RAS
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Aménagement numérique : Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L.1425-1 du CGCT.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
* <i>Maisons de services au public</i> <i>Création et gestion de maisons de services au public ou de relais de services au public et définition des obligations de service public y afférentes.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
49	SM du bassin de l'Authion et de ses affluents (200050441)	SM ouvert	344 637
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	844 693
49	Pôle Métropolitain Loire Angers (254902034)	SM fermé	400 298
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	608 675
49	SM d'études, d'aménagement et de gestion du parc d'activités Angers Marcé (254902547)	SM fermé	342 271
49	SM Anjou Hortipole (254902141)	SM fermé	7 752
49	SM des basses vallées angevines et de la Romme (200080828)	SM fermé	351 708
49	3RD'Anjou (syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou) (254900517)	SM fermé	123 555
49	Syndicat d'eau de l'Anjou (200077402)	SM fermé	158 370

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)